

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque (facultatif).

Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 2 Mars 2020.

Unanimité de l'assemblée Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

I – Installation du Conseil Municipal

Le Maire sortant fait l'appel des personnes présentes et déclare les membres du nouveau conseil municipal installés dans leurs fonctions.

II – Élection du Maire

Mme Nelly ROUSSY, prend la présidence de l'assemblée. Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre onze conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

La présidente invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire

Christian RETORNAZ, maire sortant propose sa candidature à cette élection. Il n'y a pas d'autre candidature. A l'issue du vote à bulletin secret,

- **Christian RETORNAZ est proclamé maire à l'unanimité des suffrages**

Décision de l'assemblée : Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 1 voix

III – Élection des Adjointes

Sous la présidence de Christian RETORNAZ, élu maire en application de l'article L 2122-17 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjointes au maire.

Julien HENRIOT présente sa candidature pour le poste de 1^{er} Adjoint. Il n'y a pas d'autre candidat. A l'issue du vote à bulletin secret,

- **Julien HENRIOT est proclamé 1^{er} adjoint à l'unanimité des suffrages**

Décision de l'assemblée : Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 1 voix

Pierre HUOT présente sa candidature pour le poste de 2^{ème} adjoint. Il n'y a pas d'autre candidat.
A l'issue du vote à bulletin secret,

- **Pierre HUOT est proclamé 2^{ème} adjoint à l'unanimité des suffrages**

Décision de l'assemblée : Pour = **10** voix Contre = **0** voix Abstention = **1** voix

Les différents votes terminés, Monsieur le Maire lit « **La Charte de l'Élu** » et en remet une copie à chacun des conseillers.

IV- Mise en place des différentes commissions communales

Le Maire présente les différentes commissions communales à renouveler, à savoir :

- Commission Communale des Impôts Directs
(Président + 5 commissaires titulaires & 5 suppléants)
- Commission de Contrôle des listes électorales, composée de 1 Président + 1 représentant pour l'État & 1 représentant le TGI (Tribunal de Grande Instance)
- Commission Bois & Forêt Nomination des Garants des bois.

Le Maire sollicite la candidature d'une ou d'un conseiller pour se joindre à lui afin de représenter la commune de Villers Saint Martin au sein du syndicat d'eau du Val de Cusance. Ce syndicat comprend 4 communes membres : Lomont Sur Crête, Crosey le petit, Crosey le Grand et Villers St Martin.

Jean-Yves GARRIGNOT se propose pour ce poste. Il est nommé à l'unanimité.

V- Questions diverses

Informations d'ordre général :

Le Maire précise que les délégués appelés à siéger au conseil communautaire sont par défaut choisis dans l'ordre du tableau. De droit, ce sont donc le Maire en qualité de titulaire, ainsi que le 1^{er} Adjoint en qualité de suppléant qui siégeront au conseil communautaire. L'assemblée valide unanimement ces nominations.

Proposition du Maire

Le Maire propose de définir le jour de la semaine le plus approprié pour convoquer les réunions de conseil. **Le Mardi soir à 20h00** est retenu à l'unanimité. Il est précisé que logiquement le CM est sensé se réunir **au moins une fois par trimestre**.

La convocation du conseil municipal se fera par voie dématérialisée sur les adresses mel de chaque conseiller. Ce courrier électronique sera envoyé par le Maire 5 jours (ouvrés) avant la date prévue.

Chaque membre du conseil recevra le CR (Compte-rendu) de la précédente réunion, ainsi que d'éventuels documents relatifs au contenu de la réunion à venir.

A chaque début de séance, le président sollicitera un membre du conseil, afin de réaliser le compte rendu de réunion, pour affichage public en Mairie et sous l'abri bus de la Lavenne.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 30.